

le 13 février 2024

DECISION N° DEC-2024-008
Madame Le Maire de la Commune de PAREMPUYRE (Gironde),

OBJET : Signature d'un contrat de cession de droits de représentation avec la société Rondoroyal F808 pour une représentation du spectacle Ashes to Ashes le 17 mars 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL.2023.10.04-001 en date du 04 octobre 2023, portant délégation d'attribution du Conseil municipal à Madame le Maire, Béatrice de François, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de contrat de cession de droits de représentation de la société Rondoroyal F808, domiciliée 23-25 rue du Général Sarrail – 86 000 pour assurer une représentation du spectacle Ashes to Ashes le 17 mars 2024,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de cession de droits de représentation de la société Rondoroyal F808, domiciliée 23-25 rue du Général Sarrail – 86 000 pour assurer une représentation du spectacle Ashes to Ashes le 17 mars 2024,

ARTICLE 2 : les frais de restauration des musiciens pour le repas du midi seront pris en charge par la Ville.

ARTICLE 3 : La prestation totale représente un coût de 1 294 €.

ARTICLE 4 : La dépense sera imputée au compte 6042.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet de recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.



Béatrice de FRANÇOIS

Béatrice de François
Maire de PAREMPUYRE

Vice-présidente de Bordeaux Métropole